

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

Gr. 10. — Cl. 1.

N° 643.913

**Patin rouleur pour remorque.**

M. ADOLPHE KEGRESSE résidant en France (Seine).

**Demandé le 15 avril 1927, à 16<sup>h</sup> 11<sup>m</sup>, à Paris.**

**Délivré le 22 mai 1928. — Publié le 25 septembre 1928.**

[Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'art. 11 § 7 de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.]

On sait que, pour qu'une remorque puisse supporter de grandes vitesses de translation, il est indispensable qu'elle remplisse certaines conditions de souplesse, obtenue par ses  
5 roues et sa suspension.

Il existe actuellement, dans le monde entier, beaucoup de remorques ne remplissant pas ces conditions et qu'il est impossible, pour cette raison, d'atteler derrière des auto-  
10 mobiles tractrices à grande vitesse. La grande majorité de tout le matériel militaire existant actuellement est dans ce cas, l'artillerie principalement.

La présente invention a pour objet un  
15 patin rouleur amovible pouvant s'adapter rapidement aux remorques en question et leur permettant de se déplacer sans inconvénient à l'allure des tracteurs automobiles modernes.

20 Les figures du dessin ci-annexé feront comprendre l'idée de l'invention.

La figure 1 représente, en élévation, la roue de la remorque étant enlevée, le dispositif proposé.

25 La figure 2 est une vue en plan.

La figure 3 est une vue de profil avec une demi-coupe par A-B de la figure 1.

30 La remorque est représentée sur toutes les figures par une caisse rectangulaire 1, reposant directement sur un essieu 2, dont les

extrémités reçoivent des roues ordinaires 3. Comme on le voit, ce véhicule ne comporte aucune suspension : il ne peut donc se déplacer à grande vitesse.

Les appareils faisant l'objet de l'invention, 35 et permettant à cette remorque d'être traînée à grande vitesse, se composent de deux dispositifs semblables, soit un pour chacune des roues 3 de la remorque.

Chaque dispositif comprend une jambe de 40 force 4 (figures 1 et 3) montée sur l'essieu 1, à côté de la roue 3. La partie inférieure de cette jambe de force 4 porte une articulation 5 (figures 1 et 3) servant de pivotement à deux ressorts parallèles 6 entre les extrémités 45 desquelles sont montées deux roues 7, qui peuvent être caoutchoutées.

Le tout est établi de façon à ce que le dispositif étant en place, les roues 3 de la remorque soient soulevées de quelques centimètres 50 au-dessus du sol.

La jambe de force 4 est rendue solidaire de la remorque par un moyen quelconque représenté ici par deux tirants 8 (figures 1 et 3). 55

On comprend ensuite le fonctionnement de ce système :

Les roues 7 qui peuvent être caoutchoutées, en se soulevant sous l'influence des aspérités du sol, vont agir sur les ressorts 6 60

**Prix du fascicule : 5 francs.**

et transmettre ainsi à la remorque, par les jambes de force 4, des chocs amortis. L'articulation 5 permettra aux roues 7 de se déplacer dans le plan vertical, l'une indépendamment de l'autre et de réduire encore la valeur des chocs reçus par les roues 7, et transmis à l'essieu de la remorque par l'intermédiaire de la jambe de force 4. Cette dernière peut être montée amovible, soit sur l'essieu même de la remorque, comme représenté sur les figures, soit de toute autre façon, sans changer le caractère de l'invention.

On remarquera que ce dispositif améliorera la marche de la remorque sur tous les terrains. Sur les sols durs, les roues 7 et les ressorts 6 rempliront les conditions de souplesse indispensables pour les grandes vitesses.

Sur les terrains mous, les roues 7 enfonceront de quelques centimètres jusqu'à ce que les roues 3 de la remorque portent à leur tour. On obtiendra ainsi une grande surface portante limitant l'enfoncement et favorisant par conséquent le roulement de l'ensemble.

Les descriptions qui précèdent sont schématiques, comme les dessins. Il est évident qu'on peut réaliser beaucoup de variantes de ce dispositif, tout en restant dans le cadre de l'invention.

Ainsi, par exemple, les ressorts parallèles 6 peuvent très bien être remplacés par des poutrelles rigides, le système élastique pouvant être constitué par un ou plusieurs ressorts à boudins logés à l'intérieur ou à l'extérieur de la jambe de force 4, l'articulation 5 étant alors formée par la tête d'un piston plongeant dans la jambe 4.

De plus, dans certains cas, la remorque équipée d'un patin rouleur, ainsi que décrit ci-dessus, pourra même se passer complètement de ses roues ordinaires. Il est alors possible de monter directement le patin rouleur sur l'essieu à l'emplacement des roues ordinaires. Evidemment, on ne bénéficierait

plus, dans ce cas d'une si grande surface portante dans les terrains mous.

Toutefois, il est à remarquer que les roues de la remorque étant supprimées, la place disponible serait beaucoup plus grande, tout en conservant le même encombrement, et permettrait de munir l'essieu de la remorque du dispositif décrit, avec roues de plus grand diamètre et de plus grosse section.

#### RÉSUMÉ :

1° Un patin rouleur pour remorque non suspendue, caractérisé, pour chaque roue de la remorque, par deux roues réunies entre elles au moyen de balanciers articulés vers leur milieu à la partie inférieure d'une jambe de force, la partie supérieure étant reliée rigidement à l'essieu de la remorque ou à une autre partie de cette dernière.

2° Forme d'exécution du patin rouleur pour remorque non suspendue, comme ci-dessus, dans laquelle :

a) Les deux roues sont réunies à la jambe de force par un système élastique constitué, soit par des ressorts à lames formant balancier, soit par des ressorts à boudins guidés par la jambe de force même;

b) Des tendeurs, ou autres dispositifs analogues, viennent compléter la fixation rigide de la jambe de force supportant le patin rouleur;

c) Les roues de la remorque, sont maintenues à quelques centimètres au-dessus des sols durs, pour entrer automatiquement en fonction sur des sols mous dans lesquels les roues du dispositif enfonceraient.

3° Un patin rouleur pour remorque non suspendue, comme 1° 2°, a) et 2° b), venant remplacer complètement les roues de la remorque.

A. KÉGRESSE.

Par-procuration :  
Cabinet J. BONNET-THIRION.





